

DECISION N° 165-2024

Portant sur le renouvellement de l'abonnement de l'ENT1D du socle numérique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240702-DAJ-DEC-24-256-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Publication : 05/07/2024

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Open Digital Education pour le renouvellement de l'abonnement de l'ENT1D du socle numérique.

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société Open Digital Education est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider la proposition de la société Open Digital Education pour le renouvellement de l'abonnement de l'ENT1D du socle numérique d'un montant de 8 795.80 € HT.

A Bernay, le 20/06/2024

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 25/06/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

